

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 3 mars 2026

N° VA_DEL2026_41

Objet : Recrutement de vacataires

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANIDAS, Graziella MOENECLAHEY, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article R331-1,

Vu le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités,

Vu la délibération n°VA_DEL2025_18 du 4 mars 2025 portant recrutement des vacataires,

Considérant que pour faire face aux besoins des services il est nécessaire de recruter ponctuellement des vacataires,

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 2 février 2026, Il est proposé aux membres du conseil :

Article 1 : d'autoriser l'engagement d'un volume global annuel de 158,15 équivalent temps plein sur une base de 1607h annuels de vacataires pour répondre aux besoins des services conformément aux emplois figurant en annexe au titre de l'année 2026 ;

Article 2 : d'abroger les dispositions pour l'emploi de guide animateur culturel de la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019 ;

Article 3 : que les crédits nécessaires soient inscrits au budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 9 mars 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20260303-218131-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 5 mars 2026

Annexe délibération portant recrutement de vacataires

Dénomination emploi	ETP sur une base de 1607h00 annuelle	Délibération fixant la rémunération des vacataires
Auxiliaires de puériculture	2,50	n°VA_DEL2025_18 du 04 mars 2025
Animateur en ludothèque	0,10	n°VA_DEL2025_142 du 30 septembre 2025
Encadrant de restauration scolaire	40,50	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Encadrant de restauration scolaire enseignant	0,35	n°1634 du 16 décembre 2009
Intervenant philosophie	0,05	n°VA_DEL2019_238 du 17 décembre 2019
Médecin P.A.I.	0,05	n°VA_DEL2025_18 du 04 mars 2025
Accompagnateur de voyage	3,50	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Intervenant au service aînés	1,60	n°VA_DEL2025_18 du 04 mars 2025
Distribution de colis au service aînés	0,75	n°VA_DEL2025_18 du 04 mars 2025
Taxis danseur	0,15	n°VA_DEL2025_18 du 04 mars 2025
Encadrant de l'accompagnement scolaire	0,90	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Médiateur culturel	16,50	Rémunération fixée par la présente délibération au 2 ^{ème} échelon du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} Classe
Surveillant de parking pour vélos	0,20	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Agent d'entretien	1,00	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Directeur de CAL enfance, de CAL pré-ados, d'ALSH et de Centre de vacances	1,10	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Directeur adjoint de CAL enfance, de CAL pré-ados, d'ALSH et de Centre de vacances	1,25	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Animateur de CAL enfance, de CAL pré-ados, d'ALSH et de Centre de vacances	80,25	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Intervenant en CAL	0,70	n°VA_DEL2025_18 du 04 mars 2025
Agent de logistique au service enfance	0,50	n°VA_DEL2025_18 du 04 mars 2025
Agent d'entretien et gardien	0,20	n°VA_DEL2025_18 du 04 mars 2025
Intervenant de centre municipal d'initiation sportive, de classe à dominante sportive	0,20	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Distribution du journal municipal	2,25	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Agent d'accueil en médiathèque	0,85	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Signaleur grand stade	1,75	n° VA_DEL2018_151 du 18 septembre 2018 modifiée par la délibération n°VA_DEL2019_211 du 19 novembre 2019
Psychologue du travail	0,25	n°724 du 19 décembre 2001
Médecin en crèche	0,20	n° VA_DEL2023_11 du 7 février 2023
Accompagnements examens	0,10	
Jurys d'examens	0,05	n°VA_DEL2024_225 du 17 décembre 2024
Interventions ponctuelles auprès de l'école de musique (interventions scolaires, master classe...)	0,15	
Dumistes	0,15	n°3360 25 janvier 2005
Intervenants musicaux auprès de la classe orchestre	0,05	n° VA_DEL2018_150 du 18 septembre 2018

158,15